

couverture de la CPaC commencera lorsque cet autre reportage se terminera. Cette approche permettra à la CPaC et aux autres diffuseurs de se faire de la publicité réciproquement et pourrait comprendre : les activités des comités de l'une ou l'autre Chambre, si le Parlement décide de les rendre publiques; les conférences fédérales-provinciales; les débats des organismes de réglementation fédéraux et des commissions spéciales d'enquête dotés d'un mandat parlementaire; les décisions de la Cour suprême; ainsi que les annonces et conférences de presse des ministres, ministères et organismes fédéraux. À l'occasion, la CPaC pourra également offrir une rediffusion intégrale de ces débats, plus tard dans la journée, pour donner aux téléspectateurs une autre occasion de les suivre.

Les reportages sur les Parlements et les institutions parlementaires donneront dans tous les cas la priorité à la Chambre des communes, puis aux comités lorsque ceux-ci seront disponibles et, en troisième lieu, aux autres événements.

ii) Activités des partis politiques nationaux

La CPaC offrira aux partis politiques nationaux l'occasion de s'exprimer dans le cadre d'émissions régulièrement programmées pour expliquer davantage leurs opinions sur les questions d'actualité, tous les partis devant convenir d'une formule de partage du temps disponible et du genre de matériel de programmation qui sera diffusé.

De même, la CPaC fournira une retransmission intégrale des congrès de course à la direction des partis politiques nationaux, ainsi que les grandes conférences de ces partis, avec leurs délibérations.

iii) Discussions et participation du public

La CPaC a l'intention de programmer une tribune téléphonique qui portera sur des questions faisant l'objet des délibérations du Parlement ou de l'une des institutions qui en dépend. Cette programmation permettra aux Canadiens et aux Canadiennes de présenter leurs propres opinions sur des questions courantes de politique et d'intervenir directement auprès de leurs représentants politiques et d'autres personnalités publiques importantes.

iv) Les affaires provinciales

La CPaC assurera la couverture d'événements importants se déroulant dans les assemblées législatives provinciales, par exemple les discours du Trône et les débats sur le budget, lorsqu'elle pourra y avoir accès. De temps à autre, la CPaC présentera, en outre, les activités des audiences ou enquêtes provinciales lorsque celles-ci porteront sur des questions d'envergure nationale.